



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2017

Compte rendu

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 11

Date de convocation : 20/06/2017

L'an deux mille dix-sept et le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	DRUESNES Sandrine	BORTOLOSO Eric
GIRAUD Alain	GANDY Catherine	CORMY Marc
COTE Monique	LEBON Claire	MATHY Frédéric
GUICHARD Laurent	GALLOT Jean Michel,	

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Claire **LEBON**

1 - DEVIS PATA

Le conseil municipal décide donc de retenir l'offre de l'entreprise SOCAFL.

2 - VOIRIE EN ZONE D'ACTIVITES

Mme le Maire revient sur le problème d'évacuation des eaux pluviales de la zone artisanale.

Il a été constaté que le bassin de rétention crée lors de la création de la zone ne fonctionne pas correctement. Les eaux de pluie devraient couler directement dans le bassin ; or ce n'est pas le cas, les vannes n'étaient jamais fermées et la clé introuvable. Après des interventions actives d'Alain GIRAUD, les vannes ont pu être fermées.

De plus, les bassins de rétention ont été nettoyés.

Toutes ces mesures devraient atténuer les eaux de pluie arrivant dans le village.

Le conseil municipal souhaite que la communauté de communes assume ses responsabilités et nous épaulent sur ce problème d'écoulement récurrent.

3 - CONVENTION ADS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la création d'un service unifié entre la communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse, la communauté de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux, la communauté de communes de la Veyle, pour assurer la mission d'instruction des autorisations des droits des sols sur ces territoires.

4 - RAPPORT ASSAINISSEMENT 2016 DE LA COMMUNE DE BOZ

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport annuel pour 2016 sur le service assainissement de la commune.

5 - INDEMNITES DES ELUS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune dépasse le seuil des 500 habitants (source INSEE). Ce changement de strate conditionne le montant des indemnités des élus qui sont de droit revalorisées.

Sans décision contraire du conseil municipal, le taux maximal de 31 % de l'indice de référence pour le maire et de 8,25 % pour les adjoints devront être appliqués.

Le maire et les adjoints ne souhaitent pas avoir le montant maximal.

Ils proposent donc les taux suivants : Monique JOUBERT LAURENCIN 20 % de l'indice de référence, Monique COTE et Laurent GUICHARD 7.35 % et Alain GIRAUD 8.25 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux d'indemnités des élus tels que proposés à compter du 1^{er} juillet 2017.

6 - TROTTOIR ROUTE DE L'ETANG

Pour améliorer la sécurité au centre village, la commune souhaite faire un trottoir en face du Boz'ing, route de l'Etang.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'acquérir une bande de terrain le long des propriétés GANDY et ARVANITAKIS.

7 - CONSTRUCTION NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT

Mme le Maire a signé l'acte de vente avec les consorts GIRAUD.

La vente avec la propriété PENILLARD est en cours, et une convention de tréfonds est en cours de préparation pour le terrain de la succession d'André JOUBERT LAURENCIN.

Les études de sols vont commencer le 30 juin.

8 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur du titre sus visé pour un montant de 0,93 €.

9 - ANNULATION EMPLACEMENT RESERVE PLU

Lors de l'élaboration du PLU, un emplacement avait été réservé le long de la parcelle A 963 où sera implanté le prochain local technique pour les pompiers.

Le but de cet emplacement était de prévoir un chemin piétonnier.

Depuis, la commune a acquis cette parcelle, il convient donc d'annuler cet emplacement réservé, le chemin piétonnier est toujours prévu mais sera décalé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler l'emplacement réservé n° 5 inscrit au PLU.

10 - DIVERS

Mise en cause de la semaine des 4 jours : Catherine GANDY réaffirme la volonté du SIVOS de rester en semaine de 4.50 jours pour la rentrée prochaine, les délais sont trop courts pour travailler correctement sur le sujet.

Sinistre porcherie : les travaux de nettoyage du site sont en cours.

Peupliers : environ 75 peupliers sont à vendre au bout de la route de l'Etang.

Ballade contée : le 7 juillet, organisée conjointement par la bibliothèque et Anim'Boz, la commune prendra en charge l'apéritif.

Affiché

